



ATTESTATION DE SANTÉ pour les mineurs

Cette attestation remplace le certificat médical pour les personnes mineures participant à une compétition sportive selon extrait du décret du 7 mai 2021

Extrait du décret : Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

Le questionnaire est confidentiel et ne doit pas être transmis à l'organisateur de l'évènement sportif.

L'une des personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur atteste de la compatibilité de l'état de santé de la personne mineure en fournissant, à la place du certificat médical, l'attestation ci-dessous. Le certificat médical peut cependant remplacer cette attestation.

ATTESTATION DE SANTÉ à transmettre à l'organisateur

Je soussigné(e) :

NOM:

Prénom :

père - mère - tuteur légal (*raier les mentions inutiles*)

Certifie que l'état de santé de mon enfant :

NOM:

Prénom :

Né(e) le :/...../.....

Lui permet de participer à la course enfant correspondant à sa catégorie d'âge du 27 septembre 2026.

J'ai au préalable rempli le questionnaire de santé avec les réponses négatives aux différentes questions.

Fait à : Le :

SIGNATURE :

(A signer par le représentant légal)